

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Examen professionnel 1^{er} alinéa par promotion interne
INGÉNIEUR·E TERRITORIAL·E
Session 2022

Spécialité *Ingénierie, gestion technique et architecture*
Option *Logistique et maintenance*

RÉDACTION D'UNE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER

Communauté d'Agglomération de Techniagglo

le 16/06/22

Note à l'attention de Monsieur
Le Directeur Général des Services

Objet : Optimisation des consommations et indépendance énergétique

La loi de transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) ainsi que la Stratégie Nationale Bas-carbone (SNBC) sont les feuilles de route pour la lutte contre le changement climatique. La neutralité carbone doit être atteinte en France d'ici 2050. Ainsi, les collectivités territoriales, acteurs majeurs et centraux, doivent se mettre en ordre de marche pour atteindre ces objectifs. Par ailleurs, les factures énergétiques pèsent de plus en plus lourd dans les budgets des collectivités de plus en plus restreints, et la dépendance énergétique dans un contexte économique de plus en plus contraint apporte une instabilité et une absence de visibilité financière très inquiétante.

Dans un premier temps, nous aborderons le contexte législatif et réglementaire à l'échelle nationale et à l'échelle de l'inter-communalité. Dans un second temps, nous aborderons le rôle des différents acteurs et les leviers à disposition des collectivités territoriales.

I | La transition énergétique : un enjeu majeur pour l'avenir

a) Le contexte réglementaire national

Les lois et réglementations qui régissent le domaine de l'énergie sont nombreuses et en évolution constante ces dernières années. Les objectifs sont fixés à l'horizon 2050, et inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

Cette dernière, révisée en 2020 met en place la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC). L'objectif est axé sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la décarbonation des énergies utilisées pour les déplacements, le chauffage des bâtiments...

Le document de planification et de pilotage de la transition énergétique en France, le PPE : plan de programmation pluriannuelle de l'énergie fixe les objectifs. La RE 2020 cadre le domaine de la construction pour favoriser la baisse de l'impact énergétique des nouvelles constructions et utiliser des matériaux bas-carbone.

L'article R.229-5 du Code de l'Environnement détaille quand à lui le contenu du PCAET, outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. De plus en plus d'obligations, mais aussi de marges de manœuvre émergent pour favoriser l'action des collectivités locales en faveur de la transition énergétique.

b) La compétence inter-communale s'inscrit dans la Loi

Les intercommunalités disposent de plus en plus d'outils et de marges de manœuvre pour agir localement. Ainsi, le SCOT (Schéma de cohérence et d'organisation du territoire), le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), le PCAET (Plan climat air énergie territorial) sont autant de moyens de fixer les orientations, engagements et règles qui régissent les intercommunalités.

L'article L.2224-32 du code général des collectivités territoriales ouvre quand à lui la possibilité d'aménager et exploiter ses propres productions énergétiques, ainsi les acteurs locaux peuvent contribuer à ces engagements et enjeux.

II) Le rôle des acteurs locaux et les leviers mis à disposition

a) Les acteurs locaux

La politique énergétique de la collectivité ne peut se faire sans les acteurs publics et privés. Ainsi les organismes tels que l'ADEME, l'ANAH, permettent d'accompagner l'émergence de projets. Par ailleurs, l'implication des citoyens est un facteur permettant de sensibiliser et inciter aux économies d'énergie. Les entreprises du territoire doivent être associées ; ainsi que les agriculteurs car cela peut aussi représenter une source d'apport financier pour eux. La collectivité territoriale est au centre de tous ces acteurs. Son rôle doit être de faire émerger les projets, démontrer à chacun l'intérêt qu'il a à s'engager dans ces projets. La loi évolue en faveur de ces actions locales en permettant de mettre à disposition des outils et solutions juridiques et financières et ainsi impulser l'action locale.

b) Les outils et leviers

Les pouvoirs publics ont mis en place des aides d'investissement pour les collectivités. Parmi elles, le Fonds Chaleur et le Fond Air Bois financent les projets. D'autres leviers peuvent également contribuer à favoriser l'émergence de projets, tels que la TVA réduite à 5,5%, la CCE (contribution climat énergie), le FEDER (Fond européen de développement régional)... Au delà des aides financières, des solutions juridiques permettent de développer des projets de productions énergétiques. Ainsi, la régie constitue le cadre principal des projets actuels, mais le montage juridique peut s'organiser également autour de la création de sociétés telles que les SAS (sociétés par actions simplifiées), les SEM (sociétés d'économie mixtes) qui permettent d'intégrer tous les acteurs, en cadrant le partage de gouvernance et de financement. Cela permet de faire rayonner la démarche au delà de la collectivité porteuse du projet.

La loi 3DS s'articule autour de la différenciation des territoires et laisse ainsi de plus en plus de marge de manœuvre aux collectivités locales telle que Techniagglo pour faire émerger des projets relatifs au développement de productions d'énergies. Ainsi, dans un premier temps, nous verrons quelles seraient les solutions adaptées à notre territoire. Dans un second temps, nous aborderons les méthodes envisageables pour y parvenir.

I | Les pré-requis pour atteindre les objectifs

a) La connaissance du territoire

Avant toute démarche, la connaissance du patrimoine de la collectivité, mais également de celui du secteur privé est primordiale. Les distributeurs d'énergie ont pour obligation depuis 2016 de mettre à disposition les données de consommation. Ainsi la connaissance des données locale est un point de départ permettant de mettre en place une stratégie. En effet, la parfaite connaissance des besoins permettent de fixer des objectifs chiffrés et cohérents avec le contexte local, mais également de déterminer quels seraient les solutions de production adaptées au territoire.

b) Les solutions techniques

Intensifier l'usage des énergies renouvelables est la base pour permettre de produire de l'énergie décarbonée. Ainsi, la construction d'une chaufferie bois, avec un approvisionnement localisé et maîtrisé pourrait être une solution pour Techniagгло. La puissance devra permettre le raccordement des bâtiments de la collectivité, mais également attirer un maximum d'abonnés du secteur privé pour rendre viable le projet financièrement. Par ailleurs, le déploiement de production d'électricité par le biais de panneaux photovoltaïques permettrait d'effacer une partie de la consommation d'électricité de la collectivité.

Techniagгло doit également s'orienter vers l'innovation en participant à l'émergence de projets de méthanisation ou encore, ce qui apparaît comme étant l'avenir, le déploiement de micro-production d'hydrogène, qui à terme, succèdera très certainement au biogaz.

II | La concentration et le déploiement des moyens pour atteindre les objectifs

a) Passage en mode projet

Une fois tous ces pré-requis posés, le passage en mode projet peut démarrer. Ainsi, doivent être réunis les acteurs politiques, les responsables des différents services concernés (urbanisme, voirie, juridiques). Le montage de COPIL et COTECH peut démarrer avec dans un premier temps, la planification. Les différentes phases peuvent prendre des mois. Ainsi la phase 1 qui consiste à l'émergence et la validation des orientations peut durer 3 à 12 mois. La phase 2 qui concerne le développement quant à elle peut durer 1 à 6 ans. Elle comprend les études de faisabilité, les procédures d'obtention d'autorisations et les enquêtes publiques. La phase 3 concerne la construction et peut durer 2 à 15 mois suivant la nature du projet. Et enfin, l'exploitation est la phase la plus longue qui peut durer 15 à 30 ans. Les moyens humains et financiers mis en place par la collectivité sont les clés de voûte de la réussite de tels projets.

b) Les moyens humains et financiers

Le recrutement d'un ingénieur avec une solide compétence dans le domaine de l'énergie paraît essentiel pour mener à bien ces projets. L'État peut contribuer au financement de ce poste. La mise en place d'une équipe projet pour le montage des dossiers peut s'avérer nécessaire. Mais avant cela, il faut recenser les gisements au niveau de la collectivité et impliquer les acteurs de la collectivité tels que le service gestionnaire des contrats énergie, le gestionnaire énergie.

La mise en place d'un PPI (plan pluriannuel d'investissement) doit être mis en place et validé pour que ces engagements soient inscrits dans le temps et que l'élan impulsé ne retombe

pas. Il faut également se concentrer sur la sensibilisation des usagers car au delà des productions énergétiques « vertes », la meilleur énergie reste celle que l'on ne dépense pas.